

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAÔNE CENTRE

DECISION DU PRESIDENT

N°2023/97 – Etudes géotechniques dans le cadre de l'étude de gestion des eaux pluviales du Parc Actival à Saint-Didier-sur-Chalaronne

Le Président de la Communauté Val de Saône Centre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 5211.10,

Vu le Code de la Commande Publique avec notamment les articles R2123-1 (section 1°), R2123-4 et R2123-5 (relatifs aux procédures adaptées),

Vu la délibération 2020/06/08/06 du conseil communautaire du 8 juin 2020 donnant délégation à M. le Président pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification et le règlement des marchés et des accords-cadres (à bons de commande et/ou à marchés subséquents) d'un montant maximal de 90 000 euros HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu la consultation réalisée auprès de 4 entreprises (procédure achat < 40 000 € HT),

Vu le comparatif des offres, après validation en date du 14 décembre 2023 par M. Renaud DUMAY, Vice-Président en charge de la commission Economie et Voirie,

Vu les crédits inscrits au budget,

DECIDE

Article 1^{er} :

Il est décidé de signer le devis proposé par l'entreprise **ANTEMYS** (Rue du Développement - Zone Visionis II - 01090 GUEREINS), pour la réalisation d'essais et l'établissement de missions G1ES et G2AVP en tranche ferme, ainsi que d'une mission G2 PRO en tranche optionnelle, concernant les zones d'implantation projetées de 3 bassins de rétention des eaux pluviales sur le Parc Actival à Saint-Didier-sur-Chalaronne.

Article 2 :

Le montant des prestations s'élève à :

| TRANCHE FERME : mission G1ES/G2AVP | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| Préparation (visite du site, collecte des données, DICT, installations, amené repli général) | 500.00 € HT |
| 6 sondages à la pelle mécanique jusqu'à 3 m de profondeur | 1380.00 € HT |
| 3 essais pressiométriques avec essai tous les mètres y compris amenée du matériel, installation de chantier, déplacement du personnel, repliement, forages destructifs, prélèvements d'échantillons, rebouchage | 4 010.00 € HT |
| 6 essais au pénétromètre dynamique y compris amenée du matériel, installation de chantier, déplacement du personnel, repliement | 750.00 € HT |
| 3 essais de perméabilité Lefranc | 750.00 € HT |
| 3 classifications GTR | 555.00 € HT |
| 3 essais de cisaillement | 1050.00 € HT |
| 3 analyses d'agressivité eau/béton et sol/béton | 900.00 € HT |
| 1 Piézomètre | 1600.00 € HT |
| Rapport de fin de mission G1ES/G2AVP avec rendus des investigations et préconisations, plans, annexes et note de synthèse, suivant les prescriptions du cahier des charges, en version informatique | 950.00 € HT |
| TRANCHE OPTIONNELLE 1 : mission G2PRO | |
| Rapport de fin de mission G2PRO avec rendus des préconisations, plans, notes de calculs, annexes et note de synthèse, suivant les prescriptions du cahier des charges et de la norme NF P94-500, en version informatique sur la base des plans PROJET transmis par le Maître d'Oeuvre. | 1 800.00 € HT |
| TOTAL HT | 14 245.00 € |
| TVA | 20% |
| TOTAL TTC | 17 094.00 € |

Article 3 :

Mme la Directrice de la Communauté de Communes Val de Saône Centre est chargée de l'exécution de la présente décision dont une copie sera transmise à Mme la Préfète de l'Ain, M. le Receveur de CHÂTILLON-SUR-CHALARONNE et notifiée à l'entreprise **ANTEMYS**.

Fait à MONTCEAUX, le 19 décembre 2023,

Le Président,
Jean-Claude DESCHIZEAUX